



Procès-Verbal du Conseil Municipal du

05/06/2026

L'an deux mille vingt-six et les six juin à dix-neuf heure trente le Conseil Municipal de la commune de Pujols sur Ciron, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Présents : Mme AMAR Emmanuelle, M. CLAVIER Dominique, Mme HERBLOT Elodie, Mme KIRCHER Séverine, M. MOTHEs Didier, M. SOULARD Stéphane, M. POUJARDIEU Alain, Mme STREIT Eva, M. THUAULT Jean, M. THUILLIEZ David, M. VILLERELLE Pierre.

Pouvoirs : PAINEAU Denis a donné pouvoir à THUAULT Jean. Mme FONTENAY Angélique a donné pouvoir à M. MOTHEs Didier. Mme THIBAUT-MARROCQ Sophie a donné pouvoir à M. SOULARD. Mme POIROT a donné pouvoir à Mme KIRCHER Séverine.

Monsieur le maire propose Monsieur MOTHEs en tant que secrétaire de séance.
L'assemblée approuve à l'unanimité.

Il ouvre la séance à 19 h 30 le quorum étant atteint.
Le maire annonce que le point 7 est supprimé car faisant doublon avec le point 9.

Liste des délibérations :

ORDRE DU JOUR :	
1	- Décision du Maire : urbanisme / arrêté
2	- Approbation du PV du dernier conseil du 28/04/2026
3	- Désignation des délégués et des suppléants du CM en vue des élections sénatoriales
4	- Constitution de la liste de présentation des Commissions Communales des Impôts Directs (CCID)
5	- Désignation d'un référent déontologue
6	- Vote d'une subvention à la MAM ' Maman Poule »
7	- Décision Modification Budgétaire n°1
8	- Délibération autorisant la vente des parcelles B 1455 et B 1467 au profit de Madame TAUREL pour la somme de 1500 euros.
9	- Modification de la délibération 02042026
10	Questions diverses

1-DECISION DU MAIRE du 16/02/2026 à ce jour :

Etat des Autorisations d'Urbanisme

Nature de la demande	Nom et adresse	Nature des travaux adresse	Décision
PC 033343250005	GONZALEZ	Changement d'affectation garage + abri de jardin -allée de Pinguet	Accord

DP 0333432500030	LE TOULLEC	Régule Piscine Route de Lassalle	Accord
DP 0333432600004	FAURENS	EXTENSION MAISON 385 route de Mareuil	Accord
DP 0333432600006	VERDIER	Agrandissement et fermeture terrasse 24 place du Tilleul	Accord
DP 0333432500026	ESPASA	CLOTURE Dossier incomplet – route du Tursan	REJET TACITE
DP 0333432600005	BAIJOT	ABRI DE JARDIN Route du Pingua	Accord
PC 0333432600002	FONTENAY	CLOTURE Route du Tursan	Accord
DP 0333432600003	THIBAUT MARROCQ	MODIF CLOTURE + PORTAIL Route de Mareuil	Accord
DP 0333432600007	TISSOT DENIS	Changement des fenêtres Route du Marais	Accord
DP 0333432600006	GANDON	Abri de jardin Route de l'Arec	Accord
DP 0333432600008	VERTUHOME	Panneaux photovoltaïques 74 route de Ripaille	Accord
PC 0333432600001	BILLARD	Panneaux photovoltaïques Rue des Platanes	Refus

Liste des Arrêtés 2025 suite au dernier CM du 16/02/2026- à ce jour

<u>N° Arrêté</u>	<u>Libellé</u>	<u>Date</u>
04-2026	Arrêté de délégation de fonction et de signature à un adjoint	07-04-2026
05-2026	Arrêté de police de la circulation- Tour de Gironde	07-04-2026
06-2026	Arrêté de police de la circulation travaux – réfection voirie PAT	10-04-2026

<u>N° Arrêté</u>	<u>Libellé</u>	<u>Date</u>
07-2026	Arrêté de police de la circulation raccordement Enedis Artémis	23-04-2026
08-2026	Arrêté de police de la circulation remplacement poteau télécom Tursan	18-05-2026
09-2026	Arrêté de police de la circulation raccordement Enedis place Platanes	19-05-2026
10-2025	Arrêté de police de la circulation pose et dépose poteaux téléphoniques	22-05-2026

2 OBJET : Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 avril 2026.

Monsieur le maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2026.

Suite à la réunion du conseil municipal du 28 avril 2026, et du projet de compte rendu soumis à l'approbation du conseil du 5 juin 2026 Monsieur Denis PAINEAU a transmis un mail portant plusieurs remarques et demandant des modifications dans la rédaction du procès-verbal.

Compte tenu d'un certain nombre d'erreurs et d'imprécision que comportent ce courriel le maire propose de ne pas modifier le PV. Les informations contestées ont été exposées au conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est adopté à la majorité par les membres présents.
(12 pour / 3 contre : AMAR, PAINEAU, THUAULT)

3- OBJET : -Désignation des délégués et des suppléants du CM en vue des élections sénatoriales

Les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2026, la commune doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour ce scrutin.

Délibération :

Vu le décret N° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Vu les articles L.283 à 293 du code électoral ;

Vu les articles R.137 et suivants du code électoral ;

-Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM POUJARDIEU A. et THUAULT J. et MDS HERBLOT E. et AMAR E. La présidence du bureau est assuré par ses soins.

M. MOTHEs a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal

-Election des délégués

Les candidatures enregistrées :

-CLAVIER Dominique, MOTHEs Didier, KIRCHER Séverine

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

-nombre de bulletins : 15

-bulletins blancs ou nuls: 0

-suffrages exprimés : 15 majorité absolue :8

Ont obtenus :

-CLAVIER Dominique : 15 Elu

-MOTHEs Didier : 15 Elu

-KIRCHER Séverine : 15 Elu

-Election des suppléants

Les candidatures enregistrées :

-POUJARDIEU Alain, VILLERELLE Pierre, THUILLIEZ David

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

-nombre de bulletins : 15

-bulletins blancs ou nuls: 0

-suffrages exprimés : 15 majorité absolue :8

Ont obtenus :

- POUJARDIEU Alain: 15 Elu

- VILLERELLE Pierre: 15 Elu

- THUILLIEZ David: 15 Elu

Le procès-verbal de la désignation a été transmis par voie dématérialisée le soir même de la tenue du Conseil.

4- OBJET : Constitution de la liste de présentation des Commissions Communales des Impôts Directs (CCID)

Le maire résume le rôle de cette commission qui s'exerce en matière de contributions directes. Si les tarifs d'évaluation des propriétés bâties et non bâties sont arrêtés par le service des impôts, la commission participe en amont à leur évaluation, aux côtés de l'administration fiscale. Elle est tenue informée des évaluations nouvelles résultant de la mise à jour périodique des valeurs locatives. Elle émet également un avis sur la classification des biens, les surfaces des biens déclarés...

Il est nécessaire de communiquer 24 noms à la Direction Générale des Finances Publiques : 12 titulaires, 12 suppléants.

Cette administration choisira 6 titulaires et 6 suppléants,

Cette commission doit être créée dans les deux mois qui suivent l'élection du conseil municipal et se réunit une fois par an.

DELIBERATION

- Vu l'article 1650-1 du Code Général des Impôts

Le conseil municipal,

DECIDE de proposer

TITULAIRES

DESQUEYROUX Francis, DOUENCE Lisette, MOTHES Didier, LEBRETON Béatrice, POUJARDIEU Alain, STOUFF Dominique, GUERRERO Michel, LAURET Michel, LAGRAVE Bernard, VILLERELLE Pierre, GERVASONI Florence, THUAULT Jean

SUPPLEANTS

GODICHON François, THUILLIEZ David, MAZEAU Marie-José, CHATELIER Francis, POIROT Delphine, ULDRY Stéphane, LEY Florence, THIBAUT-MARROCQ Sophie, LESCURE Lionel, PAINEAU Denis, SOURBET Jacky, DUCOUSSO Alexis

VOTE : unanimité

5- Délibération portant désignation un référent déontologue

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-7, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1^{er} juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Article 1: Désignation du référent déontologue

Monsieur Nicolas DESFORGES est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal de Pujols sur Ciron

Article 2 : Modalités de saisine du référent déontologue

Le référent déontologue pourra être saisi par mail : nicolas.desforges@yahoo.fr

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Article 3: Rémunération

Le référent, ayant un statut de vacataire, sera rémunéré par la commune

Par une indemnité de 80 € (quatre-vingt euros) par dossier traité.

VOTE : UNANIMITE

6- OBJET : Demande d'une subvention de la MAM ' Maman Poule »

Une délégation du conseil municipal a rencontré les dirigeants de la MAM Maman Poule. Suite à cet entretien le conseil municipal à l'unanimité a décidé de ne pas répondre favorablement à cette demande.

8- Objet : Délibération autorisant la vente des parcelles B 1455 et B 1467 au profit de Madame TAUREL pour la somme de 1500 euros.

Délibération :

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

VU l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens et des droits, à caractère mobilier ou immobilier. Les acquisitions de biens et droits à caractère immobilier s'opèrent suivant les règles du droit civil

VU l'article L1311-9 des Collectivités territoriales selon lequel les projets d'opérations immobilières mentionnés à l'article L.1311-10 doivent être précédés, avant toute entente amiable, d'une demande d'avis de l'autorité compétente de l'État lorsqu'ils sont poursuivis par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics

VU l'article L1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la passation des actes

VU l'article L2241-1 in fine du Code Général des Collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 VII qui dispose que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune

VU les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente

Entendu que la loi 95-127 du 8 février 1995 indique que la consultation des services des domaines n'est pas nécessaire pour la cession d'un bien immobilier dans une commune de moins de 2000 habitants

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

– DONNE son accord pour vendre les deux parcelles B 1455 et B 1467 au prix de 1500 euros.

-AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à la vente, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire

– DIT que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire

– DIT que l'Office Notarial Dubost représentera la commune

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (pour contre abstention)

VOTE : UNANIMITE

9-Objet : Modification de la délibération 02042026

La délibération a été modifiée conformément aux services préfectoraux. Il s'agit de correction sur la rédaction qui ne modifie pas la décision du Coneil municipal.

OBJET : taux des taxes directes locales 2026

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des deux taxes foncières.

Pour l'année 2026, les taux sont votés ainsi :

- TFB 40,50 %
- TFNB 41,89 %

Le taux de la taxe d'habitation a été augmenté et porté à 14.65 % pour les résidences secondaires et logements vacants.

Le produit total attendu sera de 367 724 euros :

- TFB 303 224 €
- TFNB 13 740 €
- TH 12 101 €
- RESSOURCES FISCALES 38 659 €

CHARGE Monsieur le maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

VOTE : unanimité

10- questions diverses

-Monsieur le maire donne les noms des habitants pujolais qui ont été tirés au sort par le conseil municipal de Barsac pour les jurys d'assises :

- M. ZERBIB Olivier
- Mme DUBERGEY Marie-Christine
- Mme AULANET Sylvie

-La fête de la musique aura lieu le 26 juin. Mr MOTHEs demande au conseil si à cette occasion on remet un bon d'achat de 40€ pour les enfants qui vont rentrer au collège. Le conseil approuve à l'unanimité.

-Mr THUILLIEZ fait un compte rendu de la réunion à laquelle il a assisté à la CDC concernant le Plan de Sauvegarde Inter-communal de secours.

Mr THUILLIEZ a organisé une première réunion de travail sur ce sujet à Pujols. Une deuxième sera programmée pour finaliser nos besoins.

-Mr MOTHEs et Mme STREIT informe le conseil des démarches entreprises auprès des écoles dans la perspective de créer un conseil municipal des jeunes. Les élections auront lieu en septembre.

-Mme KIRCHER et Mr THUILLIEZ font le point sur les nouveaux supports de communication qui se mettent en place : page Facebook et newsletter.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
	